

REUNION DU 21 NOVEMBRE 2013

L'an deux mil treize, le 21 novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ROULLEAU Claude.

Date de convocation : 12 novembre 2013

Présents : Mmes et Ms., BLIN Philippe, BONNEAU Christine, DRABIK Jean-Joseph, GABILLY Alain, GACOUGNOLLE Eric, GONNORD Pascal, GOURCON Jean-Marc, MAGNERON Sébastien, MANTEAU Corinne, MARTIN François, MOINARD Philippe, MOREAU Monique, MORIN Jean-Luc, ROULLEAU Claude et THIOU Sylviane.

Absents : Mmes et M. BARANGER Fabrice, CHAMPION Christine, et TRILLAUD Chantal.

Secrétaire de séance : M. MAGNERON Sébastien.

Monsieur ROULLEAU Claude ouvre la séance en sa qualité de Maire et remercie les membres de leur présence. Il soumet au Conseil le compte rendu de la séance du 24 octobre 2013. Aucune remarque n'étant émise, le compte rendu est adopté à l'unanimité des membres présents en l'état.

ORDRE DU JOUR du 21 novembre 2013

201311-01	SIVOM de Prahecq – Acquisition immeuble, matériels et véhicules
201311-02	Travaux de nettoyage et maintenance – Eglise Saint-Maixent
201311-03	Marché public - Aménagement Centre socio éducatif et de loisirs – Maîtrise d'œuvre.
201311-04	Subvention cycle piscine – école maternelle.
201311-05	Marché public – Acquisition et maintenance d'un photocopieur – Choix de l'entreprise.
201311-06	Marché public – Refonte de la régulation.
201311-07	Effacement de réseaux – rues de la Vinauderie et de la boule d'Or.
201311-08	Délibération modificative – travaux en régie.

D201311-01 SIVOM DE PRAHECQ – ACQUISITIONS IMMMEUBLE, MATERIELS ET VEHICULES

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que par délibération n°D201310-01 du 24 octobre 2013 le Conseil municipal avait décidé de se porter acquéreur des biens suivants :

- petit matériel et outillage dans l'atelier : cession pour 6 000 euros H.T. avec l'atelier (délibération du 30 septembre 2013) ;
- ensemble immobilier (atelier, garage, dépôts, station de lavage) : 130 000 euros (délibération du 30 septembre 2013 suite à l'avis des Domaines) ;
- matériel roulant pour 79 900 euros H.T. ;
- gros matériel : 19 875 euros H.T..

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur MAGNERON Sébastien.

Monsieur MAGNERON Sébastien précise que le 07 novembre 2013, le Conseil syndical du SIVOM a procédé à l'étude des demandes d'acquisition de véhicules et matériels. Il informe les membres du Conseil que l'ensemble des demandes d'acquisition des matériels et véhicules émanant de la commune de Prahecq a été accepté en dehors du panneau capteur de 3 000 euros H.T. et Niveau laser + trépied + mire pour 400 euros H.T..

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de valider les acquisitions de matériels, immeuble et véhicules suivantes :

- petit matériel et outillage dans l'atelier : cession pour 6 000 euros H.T. avec l'atelier (délibération du 30 septembre 2013) ;
- ensemble immobilier (atelier, garage, dépôts, station de lavage) : 130 000 euros (délibération du 30 septembre 2013 suite à l'avis des Domaines) ;
- Gros matériel : 16 395 euros H.T.
 - Cuve à fuel + citerne cylindrique (6000 litres) : 2 000 euros H.T. ;
 - Presse 70T : 1 100 euros H.T. ;
 - Matériel de traçage : 500 euros H.T. ;
 - Matériel de coffrage : 500 euros H.T. ;
 - Dame vibrante : 950 euros H.T. ;
 - Pilonneuse : 900 euros H.T. ;
 - Démonte pneus : 3 000 euros H.T. ;
 - Règlophare : 250 euros H.T. ;
 - Compresseur + 3 enrouleurs d'air + gpe 2 blocs : 1 000 euros H.T. ;
 - Station de remplissage de bombes BARDA : 225 euros H.T. ;
 - Scie à sol : 300 euros H.T. ;
 - Clé à choc : 200 euros H.T. ;
 - Détecteur : 550 euros H.T. ;
 - Meuleuse d'angle : 50 euros H.T. ;
 - Panneaux AK5 – K8 + panneaux signalisation : 500 euros H.T. ;
 - Poste à souder MIG sans gaz : 1 300 euros H.T. ;
 - Pompe à graisse pneumatique : 250 euros H.T. ;
 - Perceuse à colonnes : 500 euros H.T. ;
 - Aspirateur SIDAMO air eau : 50 euros H.T. ;
 - Groupe électrogène : 200 euros H.T. ;
 - Pompe hydraulique : 100 euros H.T. ;
 - Extincteurs : 470 euros H.T. ;
 - Poste à souder FILARC : 250 euros H.T. ;
 - Godet pelle : 1 250 euros H.T. ;
- Matériel roulant : 79 900 euros H.T. :
 - Pelle JCB : 12 000 euros H.T. ;
 - Tracto Pelle JCB : 7 000 euros H.T. ;
 - Tracteur MF + Débroussailleuse + Lamier : 20 000 euros H.T. ;
 - Renault 4x2 + Gravillonneur : 7 000 euros H.T. ;
 - Elévateur Komatsu : 5 400 euros H.T. ;
 - Bull et remorque : 9 000 euros H.T. ;
 - Renault 6x4 : 5 000 euros H.T. ;
 - Cylindre BOMAG + remorque goudron : 6 500 euros H.T. ;
 - Nacelle + cabine : 4 000 euros H.T. ;
 - Fourgon : 4 000 euros H.T. ;

A l'unanimité, les membres du Conseil :

- décident de se porter acquéreur des biens suivants :
 - petit matériel et outillage dans l'atelier : cession pour 6 000 euros H.T. avec l'atelier (délibération du 30 septembre 2013) ;
 - ensemble immobilier (atelier, garage, dépôts, station de lavage) : 130 000 euros (délibération du 30 septembre 2013 suite à l'avis des Domaines) ;
 - matériel roulant pour 79 900 euros H.T. (détail ci-dessus présenté) ;
 - gros matériel (détail ci-dessus présenté) : 16 395 euros H.T..
- autorisent Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué, Monsieur Pascal GONNORD ou Monsieur MARTIN François à signer tout document afférent auxdites acquisitions ;
- autorisent Monsieur GONNORD Pascal à signer les documents notariés relatifs à l'acquisition de l'ensemble immobilier et autres ;
- décident d'affecter les dépenses relatives à l'acquisition de l'ensemble immobilier – atelier de 130 000 euros H.T. et du petit matériel affecté au bâtiment de 6 000 euros H.T. à l'opération n°0243 « Acquisitions terrains et autres ».
- décident d'affecter les dépenses relatives au matériel roulant de 79 900 euros H.T. et gros matériels de 16 395 euros H.T. à l'opération n°0230 « Acquisitions de matériels ».

D201311-02 TRAVAUX DE NETTOYAGE ET MAINTENANCE – EGLISE SAINT-MAIXENT

Monsieur le Maire présente les devis de maintenance et nettoyage de l'Eglise Saint-Maixent de Prahecq. Concernant le nettoyage des vitraux, aucune décision n'est prise et une étude complémentaire sera réalisée.

Concernant les travaux de sonorisation de l'Eglise rendus nécessaires, l'entreprise MAX MUSIQUE a été retenue pour 2 558.73 euros H.T..

A l'unanimité, les membres du Conseil décident :

- d'accepter le devis de 2 558.53 euros H.T. de MAX MUSIQUE pour la réfection des branchements liés à la sonorisation de l'Eglise ;
- de réaliser une étude complémentaire concernant le nettoyage des vitraux ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer le devis de MAX MUSIQUE.

D201311-03 MARCHÉ PUBLIC – AMÉNAGEMENT D'UN CENTRE SOCIO-ÉDUCATIF ET DE LOISIRS – MAÎTRISE D'OEUVRE

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur MARTIN François.

Monsieur MARTIN François rappelle que par délibération n°201309-18 du 26 septembre 2013, le Conseil municipal a validé le plan d'aménagement des dépendances du Château de la Voûte.

Il précise que compte tenu des aménagements de l'ensemble de l'étage, la mission du maître d'œuvre VIGNIER doit être réévaluée en prenant pour base le taux de rémunération initialement prévu dans l'acte d'engagement du maître d'œuvre, soit 9.80%.

Monsieur MARTIN François précise que les aménagements validés par le Conseil s'élève à 1 310 030 euros H.T. soit une mission de maîtrise d'œuvre de 128 382.94 euros H.T..

A l'unanimité, les membres du Conseil :

- décident d'accepter la réévaluation du montant de la mission de maîtrise d'œuvre du Cabinet VIGNIER pour un nouveau montant de 128 982.94 euros H.T. ;
- autorisent Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document afférent ;
- décident d'affecter cette dépense à l'opération n°0251 « Château de la Voûte ».

D201311-04 SUBVENTION CYCLE PISCINE – ECOLE MATERNELLE

Madame BONNEAU Christine informe les membres du Conseil que l'école maternelle de Prahecq sollicite une subvention de 1 413.36 euros pour un cycle « piscine » auquel participent vingt-huit élèves de Grande Section.

Elle précise que huit séances seraient organisées au bassin de Champommier pour 40 minutes, tous les mardis à compter du 7 janvier jusqu'au 11 mars 2014. Le montant total du projet « cycle piscine », pour huit séances, s'élève à 1 413.36 euros décomposés de la façon suivante : 960 euros de transport et 453.36 euros de frais d'accès aux bassins.

A l'unanimité, les membres du Conseil, eu égard à l'intérêt physique et sportif de ce cycle pour les élèves de l'école maternelle de Prahecq, décident d'octroyer une subvention de 1 413.36 euros à la coopérative scolaire de l'école maternelle.

D201311-05 MARCHÉ PUBLIC – ACQUISITION ET MAINTENANCE D'UN PHOTOCOPIEUR – CHOIX DE L'ENTREPRISE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que la consultation relative à la fourniture et la maintenance d'un photocopieur a été lancée. La date limite du dépôt des candidatures et offres était fixée au 29 octobre 2013 à 12 heures.

Monsieur le Maire précise que cinq candidatures et offres ont été présentées :

- SORAM ;
- SBS ;
- UNIT PC ;
- ABG ;
- RICOH.

Monsieur le Maire rappelle les éléments de jugement des offres, soit :

- **VALEUR TECHNIQUE : 55 %**
 - Caractéristiques techniques du matériel proposé (photocopieur) : 30%
 - Moyens matériels et humains dédiés à l'exécution du marché (interlocuteur dédié, techniciens et niveau de qualification, SAV) : 15%
 - Délais d'intervention – maintenance (SAV, remplacement, livraison des consommables...) : 10 %
- **PRIX : 45 %**
 - Coût/ copie-impression A4 recto + scan, répercussion pour la maintenance : 20%

- Coût de la fourniture (option : location) du photocopieur neuf : 25%

Après étude des candidatures et offres, le Conseil municipal décide :

- de retenir l'offre jugée économiquement la plus avantageuse soit l'offre de la SORAM pour un montant d'acquisition du photocopieur de 5 990 euros H.T. et des coûts copie-impression noir, couleur + scan suivants (0.004 euros H.T. unitaire, 0.04 euros H.T. unitaire et 0.002 euros H.T. unitaire) ;
- décide d'imputer la dépense relative à l'acquisition du photocopieur à l'opération n°0230 « Acquisition de matériels » ;
- autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document afférent.

D201311-06 MARCHÉ PUBLIC – REFONTE DE LA REGULATION - ECOLES

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que par délibération n°D201306-06 du 20 juin 2013, le Conseil municipal avait accepté le projet de refonte de la régulation du chauffage aux écoles, travaux attribués à l'entreprise AZAY CHAUFFAGE pour un montant de 23 600 euros H.T..

Monsieur le Maire précise que des moins-values ont été apportées à ce marché. Le montant total de ce marché s'élève à 22 500 euros H.T..

A l'unanimité, les membres du Conseil :

- prennent acte des moins-values dans le cadre du marché de refonte de la régulation ;
- autorisent Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document afférent.

D201311-07 EFFACEMENT DE RESEAUX – RUE DE LA VINAUDERIE ET DE LA BOULE D'OR

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que dans le cadre du projet d'aménagement des rues de la Boule d'Or et de la Vinauderie, la commune a sollicité l'ensemble des opérateurs du CTER (Comité Technique d'Effacement des Réseaux) pour l'effacement des réseaux aériens. La demande est éligible aux critères du programme ENFOUISSEMENT (FACE C).

Le résultat des estimatifs a précisé la nature des travaux à réaliser, le périmètre d'effacement et les modalités financières. Le montant prévisionnel des travaux est de :

1

	Coût total en € H.T	Financement à la charge du SIEDS		Financement à la charge de France Télécom	Financement à la charge de la commune
Réseaux électriques	83 150	100%	83 150	0	0
Réseaux téléphoniques (1)	12 393	0		10 957	1 436
Eclairage public	A préciser par la commune	Subventionné sous conditions			A préciser par la commune

		(2)		
Total	95 543	83 150	10 957	1 436

(1) L'estimation téléphonique ne tient pas compte des coûts « Main d'œuvre - Génie civil » sur le domaine public, ainsi que des reprises de branchement en partie privative (travaux à charge de la commune – maître d'ouvrage du réseau télécom).

(2) Aide du SIEDS pour le renouvellement de l'éclairage public sur support commun

A réception de la présente délibération le CTER étudiera l'ensemble des demandes et proposera en fonction des critères définis, la liste des communes retenues pour bénéficier des aides.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- d'approuver la réalisation de cet aménagement, le programme des travaux, les montants prévisionnels, ses modalités de financement et son calendrier prévisionnel ;
- de solliciter auprès du CTER, les aides financières pour la réalisation des études et des travaux des rues de la Boule d'Or et de la Vinauderie au titre du programme "ENFOUISSEMENT (FACE C) 2014", la présente délibération valant engagement de la commune ;
- de solliciter une aide financière auprès du SIEDS pour le renouvellement des mâts d'éclairage public s'il y a lieu ;
- d'inscrire les sommes correspondantes au budget 2014 ;
- de donner pouvoirs à Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué pour établir et signer tout acte se rapportant à ce dossier.

D201311-08 DELIBERATION MODIFICATIVE – TRAVAUX EN REGIE

Compte tenu des travaux en régie réalisés en 2013, le Conseil municipal, à l'unanimité, valide la délibération modificative suivante :

- 2313-040 en dépense : + 46 945.54 euros ;
- 2313-0251 en dépense : - 46 945.54 euros ;
- 722-042 en recette : + 46 945.54 euros ;
- 70848 en dépense : - 46 945.54 euros.

QUESTIONS DIVERSES

➤ REMERCIEMENTS – TROPHÉE DES ROSES DES SABLES

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'il a reçu une lettre de remerciement de l'association « Au cœur du Maroc », participant au Trophée des Roses des Sables. Dans le cadre de ce parcours sportif et humanitaire au Maroc, le Conseil municipal avait décidé d'accompagner cette démarche à caractère humanitaire et avait apporté son concours par une subvention de 1 500 €uros en 2011.